

**Dégradation du portefeuille bancaire au Niger : évolution,
facteurs explicatifs et enjeux de management du risque de crédit
dans l'UMOA (2020-2025)**

**Banking portfolio deterioration in Niger: trends, explanatory
factors and credit risk management challenges in WAMU (2020-
2025)**

ABDOU MANZO Mahamadou

Doctorant en Sciences de Gestion

Université Gaston Berger de Saint-Louis

Laboratoire Saint-Louis Études et Recherches en Gestion (SERGe)

Sénégal

Date de soumission : 06/08/2026

Date d'acceptation : 17/09/2026

Pour citer cet article :

ABDOU MANZO M. (2026) « Dégradation du portefeuille bancaire au Niger : évolution, facteurs explicatifs et enjeux de management du risque de crédit dans l'UMOA (2020-2025) », Revue Internationale du chercheur «Volume 7 : Numéro 3 » pp : 1633- 1659

Résumé

Cet article décrit l'évolution de la dégradation du portefeuille des établissements de crédit au Niger entre 2020 et 2025 et la compare aux autres places de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). L'étude adopte une démarche longitudinale, descriptive et comparative fondée sur les six rapports annuels de la Commission Bancaire de l'UMOA, complétée par une interprétation institutionnelle issue de la littérature scientifique et des diagnostics officiels. Le taux brut nigérien progresse de 14,3 % en 2020 à 24,2 % en 2025, après un pic de 26,8 % en 2024, contre 9,1 % pour l'Union en 2025. La chronologie observée et les diagnostics disponibles suggèrent que les chocs de 2020-2021, les sanctions et perturbations commerciales de 2023-2024, les arriérés publics, la concentration des expositions et certaines fragilités possibles de gestion du risque ont pu contribuer à cette divergence, sans que leur contribution individuelle puisse être identifiée économétriquement. La baisse observée en 2025 s'accompagne d'une amélioration du provisionnement, mais ne constitue pas encore une convergence. L'article propose enfin une trajectoire indicative de réduction graduelle articulant apurement vérifié des arriérés, revues de qualité des actifs, unités spécialisées de recouvrement, restructuration des débiteurs viables, renforcement de la gouvernance du crédit et pilotage par indicateurs.

Mots-clés : risque de crédit ; créances en souffrance ; portefeuille bancaire ; gouvernance bancaire ; UMOA.

Abstract

This article describes the deterioration of credit institutions' loan portfolios in Niger between 2020 and 2025 and compares it with the other banking markets of the West African Monetary Union (WAMU). It uses a longitudinal, descriptive and comparative design based on six annual reports of the WAMU Banking Commission, supplemented by an institutional interpretation drawing on academic research and official assessments. Niger's gross portfolio deterioration ratio rose from 14.3% in 2020 to 24.2% in 2025, after peaking at 26.8% in 2024, compared with 9.1% for the Union in 2025. The observed chronology and available assessments suggest that the 2020-2021 shocks, the 2023-2024 sanctions and trade disruptions, public arrears, concentrated exposures and possible weaknesses in credit-risk management may have contributed to this divergence, without allowing their individual effects to be identified econometrically. The improvement recorded in 2025, together with higher provisioning, is encouraging but does not yet amount to convergence. The article therefore proposes an indicative gradual reduction path combining verified arrears clearance, asset-quality reviews, specialized workout units, restructuring of viable borrowers, stronger credit governance and indicator-based monitoring.

Keywords: credit risk; non-performing loans; banking portfolio; bank governance; WAEMU.

INTRODUCTION

La qualité du portefeuille de crédit est à la fois un résultat de la conjoncture, un révélateur de la gouvernance bancaire et une contrainte sur la capacité future des banques à financer l'économie. Une accumulation de créances en souffrance immobilise du capital, accroît le coût du risque, réduit le produit bancaire effectivement encaissé et mobilise des ressources humaines au détriment de la prospection et de l'accompagnement des entreprises. Elle peut également créer une boucle macrofinancière défavorable : la dégradation de la qualité des actifs conduit les banques à durcir l'offre de crédit, ce qui pèse sur l'activité et fragilise à son tour les emprunteurs (Nkusu, 2011).

Le cas nigérien appelle une attention particulière. En 2025, le Niger affiche le taux brut de dégradation le plus élevé de l'UMOA, à 24,2 %, contre 9,1 % pour l'Union. Ce niveau est inférieur au pic de 26,8 % observé en 2024, mais il demeure plus de deux fois et demie supérieur à la moyenne régionale. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un choc ponctuel. Dès 2020, le ratio nigérien, évalué à 14,3 %, dépassait déjà celui de l'Union. La séquence 2020-2025 combine une vulnérabilité initiale, le choc sanitaire, la montée des tensions de trésorerie, puis les perturbations exceptionnelles consécutives aux sanctions régionales et internationales infligées sur le Niger, à la fermeture persistante de la frontière avec le Bénin et à l'accumulation d'arriérés publics.

La littérature montre que les prêts non performants résultent d'une combinaison de facteurs macroéconomiques, institutionnels et propres aux banques. La croissance, le chômage, les taux d'intérêt, la dette publique et la qualité du management expliquent une part importante des variations observées (Louzis, Vouldis & Metaxas, 2012 ; Beck, Jakubik & Piloju, 2015). Dans l'UMOA, Tinta et Sanou (2021) soulignent le rôle de la croissance économique, du service de la dette, de l'incertitude, des taux d'intérêt, de l'inefficience bancaire et de la rentabilité. Plus tôt, Abdou (2002) avait déjà proposé une lecture économétrique et factorielle de la dégradation du portefeuille bancaire nigérien. Toutefois, une mise à jour centrée sur la période de crises successives 2020-2025 et reliée à un plan de management opérationnel reste nécessaire.

La question centrale est dès lors la suivante : comment expliquer l'augmentation et la persistance du taux de dégradation du portefeuille bancaire au Niger par rapport aux autres pays de l'UMOA entre 2020 et 2025, et quelles actions permettraient une convergence progressive vers les bonnes pratiques ? L'objectif est triple : reconstituer la trajectoire des

principaux indicateurs de qualité du portefeuille ; situer le Niger dans la distribution régionale ; et transformer le diagnostic en une feuille de route mesurable pour les banques et les autorités publiques.

La contribution est documentaire, descriptive, comparative et managériale. Son originalité ne réside pas dans l'identification causale de nouveaux déterminants du risque de crédit, mais dans la consolidation de six éditions successives des rapports de supervision, la mise en perspective de la trajectoire nigérienne au sein de l'UMOA et la traduction du diagnostic en propositions opérationnelles. L'article distingue systématiquement les constats observables des mécanismes seulement suggérés par la littérature ou les diagnostics institutionnels. Il propose un dispositif de réduction des créances en souffrance qui évite deux écueils : la simple amélioration comptable du ratio par croissance du dénominateur et la sortie accélérée d'actifs sans traitement des causes possibles de défaut. L'article présente d'abord le cadre conceptuel, puis l'environnement bancaire nigérien, la méthodologie, les résultats comparatifs, la discussion des mécanismes explicatifs et, enfin, les recommandations.

1. CADRE CONCEPTUEL ET REVUE DE LA LITTÉRATURE

1.1. Mesure de la dégradation du portefeuille

Le taux brut de dégradation rapporte les créances en souffrance brutes au total des crédits bruts à la clientèle. Il mesure la part du portefeuille dont la qualité est altérée avant prise en compte des provisions. Le taux net rapporte les créances en souffrance nettes de dépréciations aux crédits nets. Le taux de provisionnement mesure la couverture des créances en souffrance brutes par les provisions constituées. Ces trois indicateurs doivent être lus conjointement : une baisse du taux brut peut résulter d'un recouvrement, d'une radiation, d'une cession, d'une restructuration performante ou d'une expansion des crédits sains ; elle ne signifie pas automatiquement une réduction durable du risque.

Les ratios agrégés présentent en outre un effet de dénominateur. À encours de créances douteuses inchangé, une contraction des crédits accroît mécaniquement le taux brut ; inversement, une croissance rapide du crédit peut l'abaisser temporairement. L'analyse retient donc simultanément les taux brut et net, le stock nominal de créances en souffrance, le provisionnement et la taille du bilan. Cette lecture rejoint les recommandations de la Banque mondiale, qui insiste sur des données récentes, granulaires et économiquement significatives avant de définir une stratégie de résolution (Banque mondiale, 2022).

1.2. Déterminants macroéconomiques et institutionnels

Les travaux empiriques convergent sur le caractère contracyclique des créances en souffrance. Un ralentissement de la croissance réduit le revenu des ménages et le chiffre d'affaires des entreprises, détériore les flux de trésorerie et augmente les défauts. Nkusu (2011) met en évidence la relation entre détérioration macroéconomique et hausse des prêts non performants ainsi que les effets de retour sur l'activité. Messai et Jouini (2013) relient négativement les prêts non performants à la croissance et à la rentabilité des actifs, et positivement au chômage, au taux d'intérêt réel et aux réserves pour pertes. La revue systématique de Manz (2019) confirme que les facteurs macroéconomiques, bancaires et spécifiques aux prêts se renforcent mutuellement.

L'environnement institutionnel détermine la vitesse et le coût de la résolution. L'efficacité des procédures de sûretés, la disponibilité de l'information de crédit, la qualité de la supervision, la gouvernance des entreprises et la discipline de paiement influencent la perte finale. Boudriga, Boulila Taktak et Jellouli (2009: 286) montrent que les dispositifs de supervision et l'environnement institutionnel affectent l'exposition au risque. Dans les économies où l'État est un client majeur des entreprises, les retards de paiement public se propagent aux banques par les crédits de trésorerie, les avances sur marchés et les engagements garantis par les flux attendus de l'administration.

L'UMOA ajoute une dimension de nexus souverain-banques. Les banques détiennent des titres publics, financent directement les États et accompagnent les fournisseurs publics. Le Programme d'évaluation du secteur financier de l'Union considère la concentration des expositions et le risque de crédit souverain parmi les vulnérabilités à suivre (FMI, 2022). En 2024, la suspension du service de certaines obligations du Niger et les mesures temporaires de tolérance prudentielle ont illustré la possibilité de transmission d'un choc budgétaire aux bilans bancaires (FMI, 2024).

1.3. Gouvernance bancaire et qualité du management

La théorie du « bad management » relie la faible efficience opérationnelle à une mauvaise sélection et à un suivi insuffisant des crédits. Berger et DeYoung (1997) montrent que l'augmentation des prêts problématiques peut précéder une baisse de l'efficience, mais que l'inefficience peut également annoncer une détérioration future. Keeton et Morris (1987) soulignent pour leur part le rôle des choix de portefeuille et de la prise de risque. Ainsi, les

créances en souffrance ne sont pas seulement un stock à recouvrer : elles constituent un signal sur l'appétence au risque, la qualité de l'analyse, la tarification, les délégations, le contrôle permanent et la gouvernance du conseil d'administration.

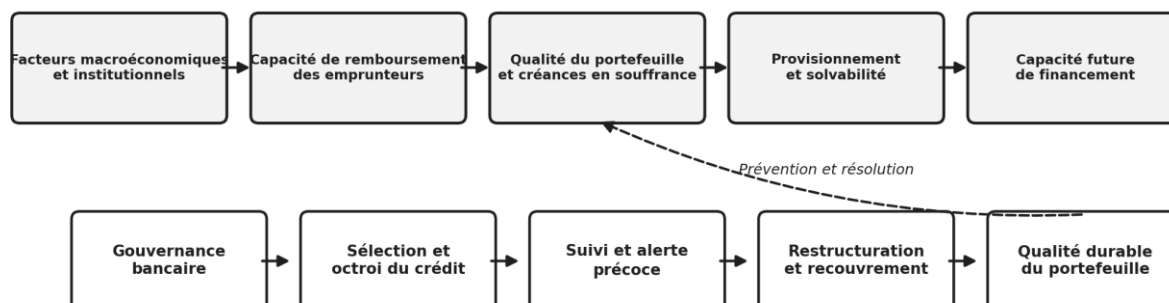
Les principes actualisés du Comité de Bâle structurent les bonnes pratiques autour de quatre blocs : environnement approprié du risque de crédit, processus sain d'octroi, administration et suivi adéquats, contrôles indépendants (Comité de Bâle, 2025). Pour les portefeuilles déjà dégradés, les lignes directrices européennes, utilisées ici comme benchmark et non comme norme applicable à l'UMOA, recommandent une stratégie chiffrée, une gouvernance dédiée, une segmentation des expositions, des unités de workout indépendantes et des objectifs de réduction suivis par le conseil (Autorité Bancaire Européenne, 2018). Le FMI transpose des principes similaires au contexte africain : diagnostic crédible, reconnaissance rapide des pertes, restructuration des débiteurs viables, amélioration des cadres d'insolvabilité et choix prudent entre résolution interne, cession et structure de défaillance (Eyraud et al., 2021).

1.4. Cadre analytique intégré

La littérature peut être organisée autour de trois niveaux complémentaires. Le niveau macroéconomique et institutionnel regroupe notamment la croissance, l'inflation, le chômage, les taux d'intérêt, la dette publique, les chocs commerciaux et l'efficacité des procédures de recouvrement. Le niveau bancaire comprend la rentabilité, la liquidité, la capitalisation, l'efficacité, la taille et la concentration des expositions. Le niveau micro du crédit concerne la qualité de l'information, les garanties, le secteur et la taille de l'emprunteur, l'ancienneté du concours, les restructurations et l'intensité du suivi. Cette distinction structure l'interprétation sans transformer les associations documentaires en relations causales démontrées.

Le modèle analytique retenu relie les chocs macroéconomiques et institutionnels à la capacité de remboursement des emprunteurs, puis à la qualité du portefeuille, au provisionnement, à la solvabilité et à la capacité future de financement. En parallèle, la gouvernance bancaire agit sur la sélection, l'octroi, le suivi, la restructuration et le recouvrement. Les deux chaînes interagissent : un choc externe peut révéler des vulnérabilités préexistantes, tandis qu'une gouvernance robuste peut en limiter la transmission au portefeuille.

Schéma 1 : Cadre analytique de la dégradation et de la résolution du portefeuille



Source : Élaboration de l'auteur à partir de la littérature citée.

Tableau 1 : Synthèse de la littérature et implications managériales

Référence	Résultat mobilisé	Implication pour le Niger
Keeton & Morris (1987)	Composition et prise de risque du portefeuille	Limites sectorielles, suivi des millésimes de crédit
Berger & DeYoung (1997)	Inefficiency et prêts problématiques se renforcent	Relier coût opérationnel, qualité de l'octroi et recouvrement
Louzis et al. (2012)	PIB, chômage, taux, dette et management	Scénarios macroéconomiques et segmentation par type de prêt
Boudriga et al. (2009)	Supervision et institutions influencent les NPL	Contrôle, transparence et exécution des sûretés
Tinta & Sanou (2021)	Déterminants macro et bancaires dans l'UMOA	Prudence, efficacité et amélioration de l'environnement
Eyraud et al. (2021)	Résolution adaptée à l'Afrique subsaharienne	Stratégie NPL, restructuration, données et cadre légal

Source : Élaboration de l'auteur à partir de la littérature citée.

2. ENVIRONNEMENT BANCAIRE DU NIGER, 2020-2025

2.1. Un système bancaire de taille modeste et concentré

Le paysage nigérien comptait 17 établissements de crédit en 2020 et 20 en 2025 selon les périmètres des annexes de la Commission Bancaire. Le total agrégé de bilan est passé d'environ 2 010 milliards de FCFA en 2020 à 2 430 milliards en 2025. La progression n'a toutefois pas été linéaire : après une expansion jusqu'en 2022, le bilan s'est contracté en 2023 et 2024 avant de se stabiliser en 2025. Le Niger représentait seulement 3,0 % des actifs de l'Union en 2025, ce qui en fait l'une des plus petites places bancaires régionales (Commission Bancaire de l'UMOA, 2025).

Cette taille modeste accroît l'importance des grands risques. Quelques expositions significatives - État, entreprises publiques, grands fournisseurs, commerce et secteurs dépendants des frontières - peuvent modifier rapidement les indicateurs agrégés. La concentration ne signifie pas nécessairement mauvaise qualité, mais elle amplifie les chocs communs et limite la diversification. Le FMI relevait en 2024 une forte exposition souveraine, des tensions de liquidité et des insuffisances de solvabilité dans plusieurs banques, dont une banque publique présentant une situation particulièrement fragile (FMI, 2025).

Tableau 2 : Repères sur l'environnement bancaire nigérien

Année	Établissements	Total bilan (M FCFA)	Variation du bilan	Créances en souffrance brutes (M FCFA)
2020	17	2 009 808	-	171 701
2021	18	2 258 799	12,4 %	264 566
2022	18	2 631 135	16,5 %	260 306
2023	20	2 511 594	-4,5 %	342 232
2024	20	2 430 163	-3,2 %	391 912
2025	20	2 429 845	-0,0 %	326 730

Source : Commission Bancaire de l'UMOA (2020-2025), annexes Niger ; calculs de l'auteur.

2.2. Trois séquences de risque

La première séquence, 2020-2021, correspond au choc de la COVID-19 et à ses prolongements. Les perturbations d'activité et les réaménagements de prêts ont retardé la pleine manifestation du risque. Au Niger, le taux brut passe de 14,3 % à 19,7 %, tandis que le taux de provisionnement chute de 57,8 % à 37,5 %. Cette combinaison est défavorable : davantage de défauts et une couverture plus faible. Les mesures d'accompagnement étaient nécessaires pour préserver les entreprises viables, mais elles imposaient un suivi rigoureux des crédits restructurés.

La deuxième séquence, 2022, montre une correction partielle. Le taux brut revient à 17,1 % et le stock de créances en souffrance recule légèrement. Cette amélioration n'efface cependant pas la vulnérabilité : le ratio reste presque deux fois supérieur à celui de l'Union. Le provisionnement demeure inférieur à 40 %, ce qui maintient un taux net élevé.

La troisième séquence, 2023-2025, est marquée par une nouvelle dégradation puis une amélioration incomplète. Les sanctions, les limitations de transactions, la fermeture de la frontière avec le Bénin, les tensions de liquidité et les arriérés publics ont affecté les chaînes de paiement. Le FMI relie explicitement les tensions bancaires aux arriérés de service de la dette intérieure, à la confiance et au recul du chiffre d'affaires lié aux échanges frontaliers (FMI, 2025). En 2025, le ratio brut baisse à 24,2 % et la couverture monte à 49,6 %, mais le système reste éloigné de la moyenne régionale.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1. Design de recherche et sources

La recherche adopte une étude de cas longitudinale descriptive et comparative. Le matériau principal est constitué des rapports annuels 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 de la Commission Bancaire de l'UMOA. Les tableaux de situation des établissements de crédit, les graphiques de qualité du portefeuille et les annexes nationales II.2.6.b ont été dépouillés. La série Niger retient la valeur publiée dans le rapport correspondant à chaque exercice afin d'assurer sa traçabilité. Elle ne constitue toutefois pas un panel strictement constant : le nombre d'établissements recensés passe de 17 en 2020 à 20 en 2023-2025, de sorte qu'une partie des variations de stocks ou de bilan peut refléter un effet de périmètre.

La triangulation mobilise les rapports du FMI sur le Niger et l'UMOA, ainsi que des travaux académiques sur les déterminants et la résolution des prêts non performants. Les sources

institutionnelles sont utilisées pour documenter les événements et mécanismes propres à la période ; la littérature sert à interpréter les associations observées. Aucune causalité économétrique n'est revendiquée, car six observations annuelles agrégées ne permettent ni identification causale ni estimation robuste d'un modèle multivarié.

3.2. Variables, traitements et indicateurs dérivés

Tableau 3 : Variables et indicateurs retenus

Indicateur	Définition	Lecture
Taux brut	Créances en souffrance brutes / crédits bruts	Risque avant provisions
Taux net	Créances en souffrance nettes / crédits nets	Risque résiduel après provisions
Provisionnement t	Provisions / créances en souffrance brutes	Capacité d'absorption des pertes
Écart Niger- UMOA	Taux brut Niger - taux brut UMOA	Distance de convergence, en points
Multiple relatif	Taux brut Niger / taux brut UMOA	Intensité relative de la dégradation
Variation du stock	$(CES\ t / CES\ t-1) - 1$	Dynamique nominale hors effet de dénominateur

Source : Élaboration de l'auteur.

Les données sont exprimées en pourcentage pour les ratios et en millions de FCFA pour les encours. La comparaison régionale détaillée porte sur 2025, seule année pour laquelle le rapport fournit dans un graphique unique les taux de chaque place et la moyenne de l'Union. Les écarts annuels utilisent une série UMOA consolidée à partir des graphiques rétrospectifs les plus récents, soit 11,6 %, 10,6 %, 8,8 %, 9,2 %, 9,3 % et 9,1 % de 2020 à 2025.

Une vérification croisée a identifié des révisions entre éditions pour certaines années, notamment 2023 et 2024. Les annexes publiques ne permettent pas toujours d'isoler précisément ce qui relève de données provisoires, de corrections ultérieures, d'un changement de périmètre ou d'un retraitement prudentiel. Elles ne permettent pas non plus de confirmer

que la composition des établissements est identique chaque année. Dans cet article, la valeur publiée dans chaque rapport annuel constitue la série de référence descriptive pour le Niger, tandis que la série UMOA provient des graphiques rétrospectifs les plus récents. Aucune de ces séries n'est présentée comme une base définitive réconciliée. Cette convention limite les comparaisons fines d'une année à l'autre, mais ne modifie pas le constat robuste d'un écart nigérien très supérieur à la moyenne régionale en 2023-2025.

4. RÉSULTATS

4.1. Une dégradation structurelle aggravée après 2022

Tableau 4 : Qualité du portefeuille au Niger et écart avec l'UMOA, 2020-2025

Année	Brut Niger	Net Niger	Provision	CES brutes M FCFA	Var. CES	Brut UMOA	Écart	Multiple
2020	14,3 %	6,6 %	57,8 %	171 701	-	11,6 %	2,7 pt	1,23x
2021	19,7 %	13,3 %	37,5 %	264 566	54,1 %	10,6 %	9,1 pt	1,86x
2022	17,1 %	11,0 %	39,7 %	260 306	-1,6 %	8,8 %	8,3 pt	1,94x
2023	23,5 %	14,9 %	42,9 %	342 232	31,5 %	9,2 %	14,3 pt	2,55x
2024	26,8 %	16,2 %	46,9 %	391 912	14,5 %	9,3 %	17,5 pt	2,88x
2025	24,2 %	13,9 %	49,6 %	326 730	-16,6 %	9,1 %	15,1 pt	2,66x

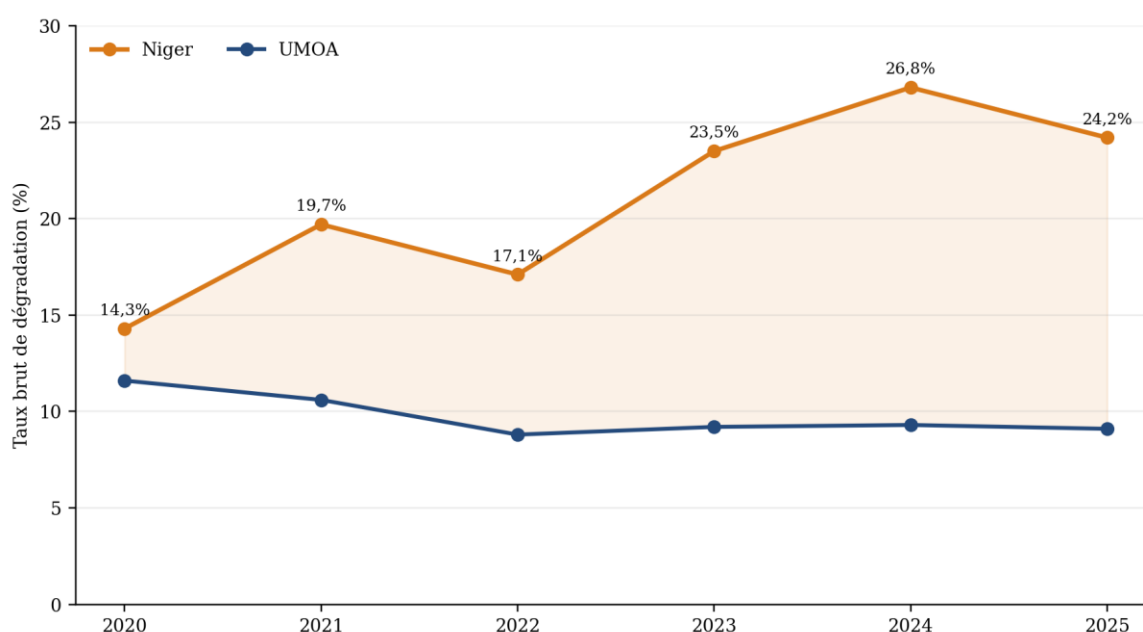
Source : Commission Bancaire de l'UMOA (2020-2025), annexes nationales et graphiques rétrospectifs ; calculs de l'auteur.

Entre 2020 et 2025, le taux brut nigérien augmente de 9,9 points, soit une hausse relative de 69,2 %. Le stock de créances en souffrance brutes progresse de 171,7 milliards à 326,7 milliards de FCFA, soit 90,3 %. Il atteint 391,9 milliards en 2024, plus du double du niveau

de 2020. Le recul de 2025 est donc matériel, mais il ne ramène ni le stock ni le ratio à leur niveau antérieur.

L'écart avec l'Union passe de 2,7 points en 2020 à 17,5 points en 2024, avant de se réduire à 15,1 points en 2025. Le multiple relatif augmente de 1,23 à 2,66. Autrement dit, le Niger s'éloigne de la trajectoire régionale à partir de 2021, connaît un répit en 2022, puis une divergence prononcée en 2023-2024. La baisse de 2025 représente un début de correction, pas encore un alignement.

Figure 1 : Évolution comparée du taux brut de dégradation, 2020-2025



Source : Commission Bancaire de l'UMOA (2020-2025) ; calculs et représentation de l'auteur.

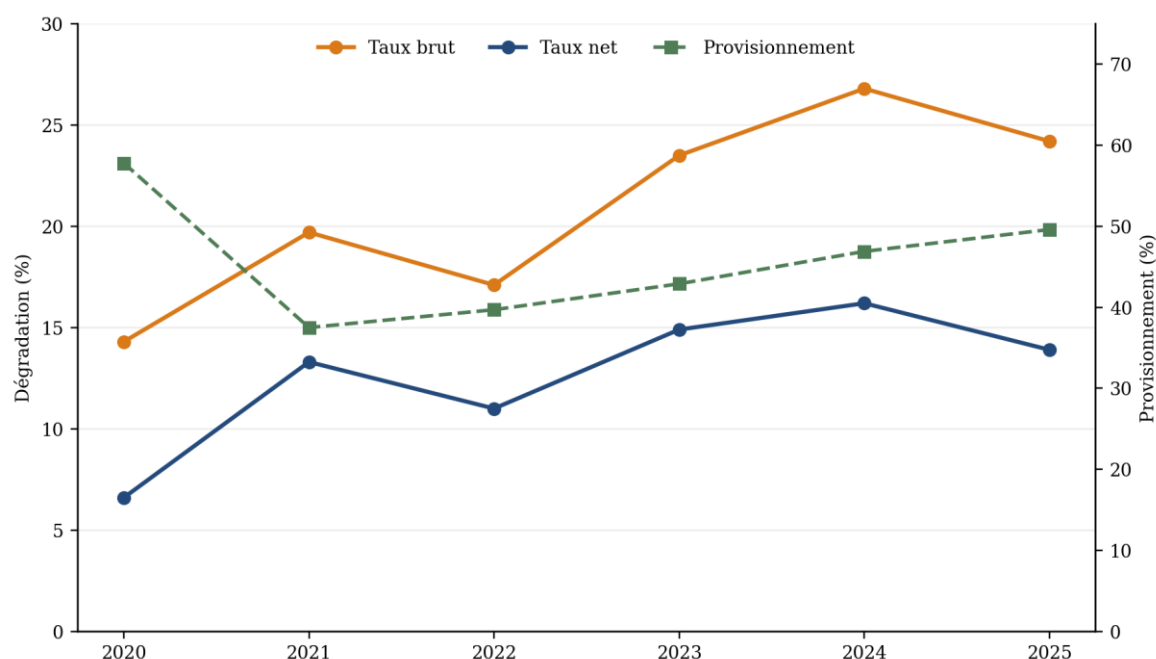
4.2. Provisionnement et risque résiduel

Le taux net nigérien passe de 6,6 % en 2020 à 13,9 % en 2025, avec un pic de 16,2 % en 2024. Le provisionnement suit une trajectoire inverse au début de période : il chute à 37,5 % en 2021, puis remonte progressivement à 49,6 % en 2025. La remontée de 12,1 points depuis 2021 constitue un progrès, mais la couverture reste inférieure à la moyenne de l'Union, évaluée à 58,9 % en 2025.

Cette faiblesse de couverture explique la persistance d'un taux net élevé. Elle limite la capacité d'absorption des pertes et peut peser sur les fonds propres au moment où les dossiers deviennent irrécouvrables. Elle justifie des plans de provisionnement crédibles et différenciés

par ancienneté, sûreté, probabilité de recouvrement et viabilité de l'emprunteur. Une hausse mécanique des provisions sans amélioration du recouvrement réduirait toutefois la rentabilité ; le traitement doit combiner reconnaissance des pertes, actions de workout et recapitalisation lorsque nécessaire.

Figure 2 : Taux brut, taux net et provisionnement au Niger



Source : Commission Bancaire de l'UMOA (2020-2025) ; calculs et représentation de l'auteur.

4.3. Position du Niger parmi les pays de l'UMOA en 2025

Tableau 5 : Taux brut de dégradation par place bancaire en 2025

Place	Taux brut	Écart à l'UMOA	Position selon le taux de dégradation
Bénin	4,1 %	-5,0 pt	8
Burkina Faso	11,5 %	+2,4 pt	5
Côte d'Ivoire	6,1 %	-3,0 pt	7
Guinée-Bissau	20,1 %	+11,0 pt	2
Mali	12,3 %	+3,2 pt	4

Place	Taux brut	Écart à l'UMOA	Position selon le taux de dégradation
Niger	24,2 %	+15,1 pt	1
Sénégal	10,1 %	+1,0 pt	6
Togo	12,4 %	+3,3 pt	3
UMOA	9,1 %	0,0 pt	-

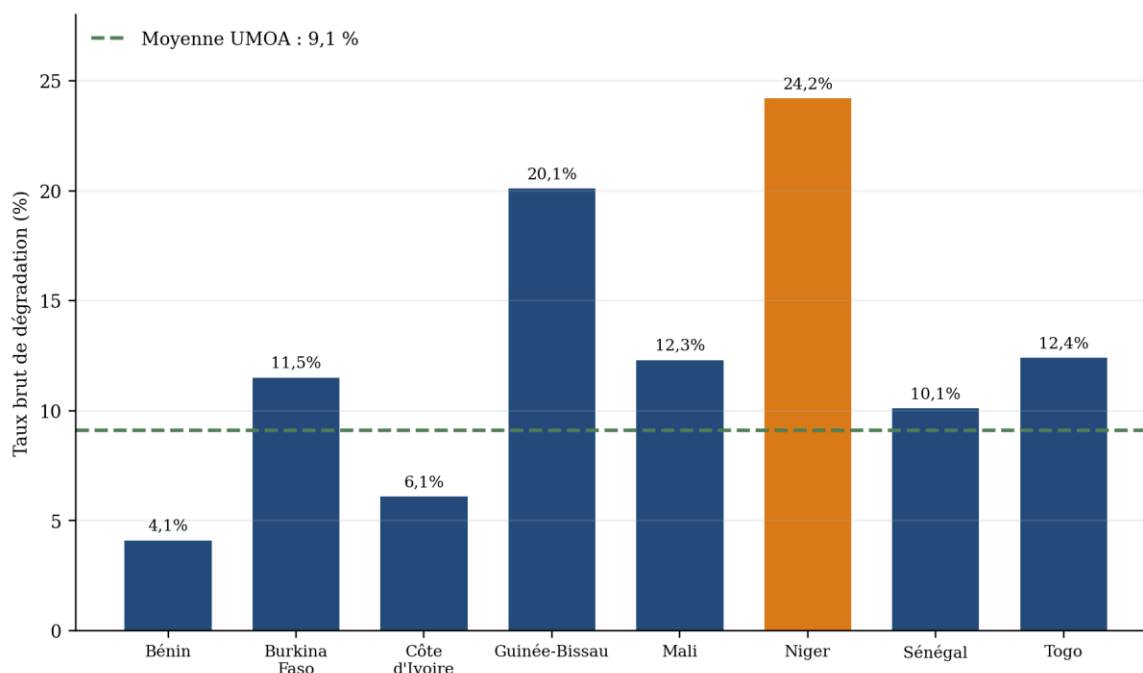
Source : Commission Bancaire de l'UMOA (2025: 56) ; calculs de l'auteur.

Le Niger présente le taux brut le plus élevé en 2025, à 24,2 %, devant la Guinée-Bissau (20,1 %). L'écart entre les deux places est de 4,1 points. À l'autre extrémité, le Bénin (4,1 %) et la Côte d'Ivoire (6,1 %) se situent sous la moyenne de l'Union. Les autres places sont au-dessus de 9,1 %, mais restent nettement en deçà du Niger. Cette distribution suggère que la conjoncture commune de l'Union ne suffit probablement pas à rendre compte de la situation nigérienne et que des facteurs nationaux ou bancaires spécifiques pourraient également intervenir.

La comparaison invite néanmoins à la prudence. Les structures de portefeuille, la taille des marchés, le poids des banques publiques, la concentration sectorielle et les pratiques de radiation diffèrent. Le taux ne mesure pas seul l'effort de résolution. Le benchmark pertinent consiste donc à rapprocher le Niger de la moyenne régionale tout en suivant la couverture, les recouvrements en espèces, le taux de retour en défaut après restructuration et le capital.

Les écarts entre pays peuvent notamment être associés à la structure sectorielle des portefeuilles, au poids des expositions souveraines et des entreprises publiques, à la concentration des grands risques, au rythme de reconnaissance ou de radiation des créances et à l'efficacité des dispositifs de restructuration et de recouvrement. Les données agrégées disponibles ne permettent toutefois pas de tester ces mécanismes pays par pays. La comparaison établit donc des positions relatives en 2025, et non une hiérarchie générale de la qualité de gestion bancaire.

Figure 3 : Comparaison des taux bruts de dégradation dans l'UMOA en 2025



Source : Commission Bancaire de l'UMOA (2025: 56) ; représentation de l'auteur.

5. DISCUSSION : MÉCANISMES EXPLICATIFS SUGGÉRÉS DE LA HAUSSE ET DE LA DIVERGENCE

5.1. Une vulnérabilité antérieure aux chocs récents

Le premier résultat est le caractère structurel de la vulnérabilité. En 2020, avant la crise de 2023, le Niger présente déjà un taux brut de 14,3 %, supérieur de 2,7 points à l'Union. Cette situation rejoint l'étude d'Abdou (2002), qui identifiait déjà des déterminants propres au système nigérien. Le choc sanitaire a donc frappé un portefeuille initialement fragile. Le saut à 19,7 % en 2021 et la chute du provisionnement suggèrent une matérialisation rapide du risque sur des expositions existantes.

L'environnement économique nigérien est exposé à une forte volatilité agricole, climatique, sécuritaire et commerciale. Les revenus de nombreux emprunteurs dépendent des campagnes agricoles, des marchés publics, du transit régional et de quelques produits d'exportation. Ces caractéristiques augmentent la corrélation entre défauts. La diversification apparente du portefeuille peut être réduite lorsque plusieurs secteurs partagent la même source de liquidité, par exemple les paiements de l'État ou l'ouverture d'un corridor commercial.

5.2. Chocs de 2023-2024, liquidité et activité des emprunteurs

La hausse de 17,1 % en 2022 à 23,5 % en 2023, puis 26,8 % en 2024, coïncide avec un choc institutionnel et financier exceptionnel. Selon le diagnostic du FMI (2025), les sanctions et restrictions de transactions, la fermeture persistante de la frontière avec le Bénin, les perturbations des transferts et l'affaiblissement de la confiance sont susceptibles d'avoir réduit le chiffre d'affaires des entreprises, pesé sur les dépôts et accentué les tensions de liquidité. La concomitance temporelle soutient la plausibilité de ce mécanisme, mais ne permet pas d'en mesurer la contribution au taux de créances en souffrance.

Ces chocs ont pu affecter la capacité de paiement d'entreprises antérieurement viables. Dans ce contexte, distinguer difficulté temporaire et insolvabilité est essentiel. Une restructuration sans analyse de viabilité ne fait que reporter le défaut ; un déclassement automatique et une liquidation trop rapide peuvent, à l'inverse, détruire une valeur récupérable. La baisse à 24,2 % en 2025 coïncide avec la normalisation partielle des chaînes d'approvisionnement, la reprise de l'activité pétrolière et l'apurement progressif de certains arriérés. Elle est compatible avec ces évolutions, sans démontrer qu'elles en sont les causes exclusives.

5.3. Arriérés publics et transmission aux fournisseurs

Les retards de paiement de l'État peuvent constituer un canal important de transmission. Lorsqu'une entreprise exécute un marché public en mobilisant une avance bancaire, le non-paiement de la facture est susceptible de bloquer le remboursement du crédit, de générer des intérêts supplémentaires et de détériorer la classification. Le phénomène peut devenir systémique lorsque plusieurs banques financent les mêmes chaînes de fournisseurs. Le FMI (2025) recommande notamment l'apurement rapide des arriérés de service de la dette intérieure, le traitement des retards de paiement aux fournisseurs publics et la mise en œuvre de plans de recapitalisation pour renforcer les bilans bancaires. Un rapprochement entre factures, concours et banques reste nécessaire pour quantifier ce canal au Niger.

Le traitement des arriérés peut produire un double effet positif : encaissement des créances bancaires et restauration de la trésorerie des entreprises. Mais une titrisation ou un reprofilage ne doit pas être assimilé automatiquement à un recouvrement. Pour assainir durablement le portefeuille, l'opération doit reposer sur des créances auditées, une reconnaissance juridique définitive, un calendrier crédible, une valorisation transparente et un traitement prudentiel

validé. Elle doit aussi prévenir la reconstitution de nouveaux arriérés par une programmation budgétaire réaliste, un plan de trésorerie et un suivi des délais de paiement.

5.4. Concentration des expositions et facteurs propres aux banques

La petite taille du marché accroît l'impact de quelques grands dossiers. La concentration peut être directe - un grand emprunteur - ou indirecte - plusieurs emprunteurs dépendant du même donneur d'ordre, du même corridor ou du même produit. Les travaux de Beck, Jakubik et Piloïu (2015) montrent que les déterminants du risque varient selon la structure économique et l'exposition aux chocs. Pour le Niger, l'analyse des vingt plus grands risques, des groupes liés et des concentrations sectorielles doit être complétée par une cartographie des dépendances communes.

Les données publiques agrégées ne permettent pas d'attribuer une part causale aux insuffisances de management. Elles rendent toutefois plausible l'existence de facteurs bancaires : qualité hétérogène de l'analyse de crédit, documentation incomplète, surévaluation des garanties, surveillance tardive des signaux faibles, renouvellement d'échéances sans correction du modèle économique, faiblesse des unités de recouvrement et concentration des décisions. La littérature « bad management » et les résultats pour l'UMOA justifient de tester ces mécanismes banque par banque plutôt que de les considérer comme établis (Berger & DeYoung, 1997 ; Tinta & Sanou, 2021).

La gouvernance du risque doit également éviter les incitations contradictoires. Des objectifs commerciaux fondés uniquement sur le volume de production peuvent encourager un relâchement des standards. Une politique équilibrée doit intégrer le coût du risque sur le cycle de vie, la rentabilité ajustée du risque, la qualité documentaire, le taux d'impayé précoce et les recouvrements. Le conseil d'administration doit recevoir une information suffisamment granulaire pour contester les concentrations et suivre l'exécution du plan NPL.

5.5. Provisionnement, solvabilité et capacité de résolution

La couverture nigérienne reste inférieure à celle de l'Union sur l'ensemble de la période. Cette situation peut refléter la composition des créances, la valeur reconnue des sûretés ou des décalages de provisionnement, mais elle augmente le risque résiduel. Le FMI signalait en 2024 un ratio de solvabilité agrégé inférieur à la norme et plusieurs banques sous-capitalisées (FMI, 2025). Dans ce contexte, exiger une reconnaissance plus rapide des pertes sans plan de

capital peut conduire à un rationnement du crédit ; différer les pertes fragilise la confiance et reporte l'ajustement. Les deux dimensions doivent être synchronisées.

Le diagnostic conduit donc à une grille d'interprétation en couches : vulnérabilité préexistante ; chocs macro-institutionnels ; transmission possible par les arriérés publics et le commerce ; amplification potentielle par la concentration ; efficacité variable des pratiques d'octroi, de suivi et de recouvrement ; couverture et capital susceptibles de limiter la vitesse d'assainissement. Cette lecture est compatible avec les données et la littérature, mais les liens individuels restent à tester sur des données bancaires et trimestrielles.

Tableau 6 : Matrice des causes, niveau de preuve et besoins d'analyse

Cause	Élément observé	Niveau de preuve	Donnée complémentaire requise
Vulnérabilité initiale	14,3 % dès 2020, au-dessus de l'Union	Élevé	Structure des portefeuilles, concentration, historique de défaut
COVID-19 et chocs climatiques	Hausse 2021 ; littérature macrofinancière	Moyen à élevé	Données sectorielles et cohortes de prêts
Sanctions et commerce 2023-2024	Chronologie et diagnostic FMI	Élevé	Expositions par secteur et corridor
Arriérés et fournisseurs publics	Recommandations explicites du FMI	Élevé	Rapprochement factures-crédits-banques
Concentration des risques	Petite place, forte exposition souveraine	Moyen à élevé	Top 20, groupes liés, dépendances communes
Management du crédit	Mécanisme soutenu par la littérature	À confirmer	Audit d'octroi, EWS, restructurations et recouvrement
Provisionnement et capital	Couverture inférieure à l'Union ; fragilités	Élevé	AQR et plans de capital banque par banque

Cause	Élément observé	Niveau de preuve	Donnée complémentaire requise
	signalées		

Source : Synthèse de l'auteur.

5.6. Limites de la recherche

La première limite tient au faible nombre d'observations : six données annuelles agrégées pour le Niger ne permettent ni estimation économétrique robuste ni identification causale de la contribution propre des facteurs évoqués. L'étude établit une trajectoire descriptive, des écarts comparatifs et des mécanismes plausibles ; elle ne démontre pas une fonction causale du risque de crédit.

La deuxième limite concerne l'agrégation et la comparabilité. Les données publiques ne ventilent pas les créances en souffrance par banque, secteur, type d'emprunteur, ancienneté, garantie ou exposition à l'État. Le nombre d'établissements et certaines valeurs rétrospectives varient entre éditions, sans qu'il soit toujours possible d'isoler les effets de périmètre et les retraitements. Les comparaisons régionales ne contrôlent donc pas les différences de structure de portefeuille, de pratiques de radiation ou de reconnaissance prudentielle.

Enfin, les recommandations et cibles proposées ont un statut managérial et normatif. Leur mise en œuvre exige une étude de faisabilité, une analyse coût-bénéfice et un calibrage banque par banque tenant compte du capital, des ressources humaines, du cadre juridique et de la capacité institutionnelle. Ces limites justifient des recherches futures fondées sur des données trimestrielles, bancaires et granulaires.

6. RECOMMANDATIONS POUR UNE CONVERGENCE PROGRESSIVE

6.1. Principes directeurs

La convergence doit être pilotée comme un programme pluriannuel de transformation du risque, et non comme une campagne ponctuelle de recouvrement. Le niveau de départ justifie une stratégie nationale articulée avec des plans propres à chaque banque. Les principes sont les suivants : données réconciliées ; reconnaissance prudente des pertes ; segmentation entre débiteurs viables et non viables ; responsabilité claire des organes de gouvernance ; traitement simultané des stocks et des nouveaux flux ; protection du crédit sain ; et suivi public agrégé sans divulgation d'informations confidentielles.

À titre de scénario indicatif proposé par l’auteur, le taux brut pourrait être ramené sous 20 % à fin 2027, sous 15 % à fin 2029 et vers 12 % ou la moyenne UMOA à fin 2031. Ces jalons ne résultent ni d’un modèle prévisionnel ni d’une relation statistiquement estimée ; ils traduisent une hypothèse de réduction graduelle de deux à trois points par an après la phase de diagnostic. Ils doivent être recalibrés annuellement selon l’AQR, la conjoncture, la moyenne régionale, les capacités de recouvrement et les contraintes de capital, sans encourager des radiations artificielles ou une croissance de crédit non maîtrisée.

6.2. Hiérarchisation et feuille de route opérationnelle

La feuille de route distingue trois niveaux. À court terme, la priorité porte sur la qualité des données, la classification, la revue des grands risques, le recouvrement et le traitement documenté des arriérés. À moyen terme, elle concerne les restructurations, la gouvernance, les systèmes d’alerte précoce, les provisions et le capital. Les réformes structurelles visent enfin les sûretés, l’insolvabilité et, si les prérequis sont réunis, le développement d’un marché secondaire des créances dégradées. Les AQR ciblées, les unités de workout, la recapitalisation et les seuils de couverture doivent faire l’objet d’une analyse coût-bénéfice et d’une étude de faisabilité institutionnelle avant généralisation.

Tableau 7 : Feuille de route de réduction des créances en souffrance

Horizon	Chantier	Actions prioritaires	Responsables	Indicateurs
0-6 mois	Court terme Diagnostic et transparence	Réconcilier les données ; AQR ciblée ; cartographier top 20, secteurs, prêts publics et garanties ; identifier divergences de classification	BCEAO/Commission, banques, MEF	Base unique ; grands dossiers selon périmètre prudentiel et cible indicative
0-6 mois	Court terme Plans NPL par banque	Fixer objectifs brut/net/couverture ; gouvernance conseil ; unités de workout ; limites de restructuration	Conseils et directions générales	Plans validés ; responsables nommés
0-12	Court terme	Auditer, reconnaître et programmer	MEF,	Délai de

Horizon	Chantier	Actions prioritaires	Responsables	Indicateurs
mois	Arriérés publics	les factures ; payer ou titriser selon critères transparents ; empêcher les nouveaux arriérés	Trésor, ministères sectoriels	paiement ; stock audité apuré
3-18 mois	Moyen terme Traitement des débiteurs	Segmenter viable/non viable ; restructurer selon capacité ; accords amiables ; réalisation des sûretés ; radiation documentée	Banques, justice, médiation	Cure rate, cash recovery, redefault
6-24 mois	Moyen terme Prévention	Scoring, information de crédit, EWS, suivi des covenants, visites, stress tests, rentabilité ajustée du risque	Banques et superviseur	Impayés 30/60 jours ; défauts par millésime
6-24 mois	Moyen terme Capital et provisions	Plans de couverture ; conservation des résultats ; recapitalisation des banques fragiles ; restrictions prudentielles graduées	Actionnaires et superviseur	Couverture calibrée ; solvabilité conforme ; besoin de capital chiffré
18-36 mois	Réforme structurelle Marché secondaire et cadre légal	Améliorer sûretés et insolvabilité ; préparer cessions ou véhicule spécialisé seulement si données, gouvernance et prix sont robustes	État, BCEAO, secteur privé	Délais judiciaires ; prix de cession ; pertes finales

Source : Proposition de l'auteur inspirée de Comité de Bâle (2025), ABE (2018) et Eyraud et al. (2021).

6.3. Mesures prioritaires pour les banques

Premièrement, chaque établissement présentant un taux élevé devrait disposer d'une unité de workout distincte de l'octroi, dotée de compétences juridiques, financières et sectorielles. La

segmentation doit s'effectuer selon la taille, l'ancienneté, la viabilité, la qualité des sûretés, la source de remboursement et la probabilité de coopération. Les grands dossiers exigent un plan individuel approuvé au niveau approprié ; les petits dossiers peuvent suivre des parcours industrialisés.

Deuxièmement, les restructurations doivent être fondées sur une capacité de remboursement démontrée et non sur le seul maintien du client en catégorie saine. Les conditions doivent intégrer un scénario central, un scénario adverse, des covenants, des échéances de contrôle et un retour automatique en workout en cas de nouvel impayé. Le taux de redefault à six et douze mois doit être présenté au comité des risques.

Troisièmement, l'octroi doit intégrer les enseignements du stock dégradé. Les analyses par millésime, agence, chargé d'affaires, secteur, type de garantie et source de remboursement permettent d'identifier les poches de risque. La rémunération commerciale doit inclure la qualité à douze et vingt-quatre mois, le coût du risque et la complétude documentaire. Les alertes précoces - retards fiscaux, baisse des mouvements créditeurs, dépassements répétés, factures publiques échues, litiges et concentration des donneurs d'ordre - doivent déclencher une revue avant le défaut.

Quatrièmement, le conseil d'administration doit suivre mensuellement un tableau de bord comprenant : taux brut et net ; provisionnement ; flux entrants et sortants ; recouvrements en espèces ; restructurations et retour en défaut ; ancienneté ; dix plus grands dossiers ; concentrations sectorielles ; coût du risque ; capital consommé ; et réalisation du plan. Cette gouvernance répond aux principes du Comité de Bâle (2025).

6.4. Mesures prioritaires pour l'État et les autorités

L'État doit traiter le canal des arriérés en amont et en aval. En amont : fiabiliser les engagements, aligner marchés et crédits budgétaires, publier un plan de paiement, suivre les délais et interdire la création d'obligations sans couverture. En aval : rapprocher les factures auditées des concours bancaires, prioriser les paiements selon des critères transparents et choisir l'instrument - cash, compensation, titrisation - en fonction de son coût total et de son effet prudentiel. Le paiement direct à la banque doit respecter les droits du fournisseur et les conventions de domiciliation.

Le superviseur et la banque centrale devraient coordonner une revue thématique sur les créances en souffrance, harmoniser les séries rétrospectives, exiger des plans de réduction

pour les banques au-dessus d'un seuil défini et suivre la couverture des pertes. Des stress tests spécifiques au défaut des grands débiteurs et aux retards publics complèteraient les exercices régionaux. Les tolérances prudentielles éventuelles doivent rester temporaires, transparentes et assorties de conditions, car leur prolongation peut masquer la qualité réelle des actifs.

Le cadre de résolution doit privilégier les solutions qui maximisent la valeur recouvrée. Une structure de défaillance nationale ne serait pertinente que si le volume, la standardisation des actifs, le cadre légal, l'expertise de gestion, la gouvernance et le financement sont suffisants. À défaut, des unités internes renforcées, des plateformes communes d'information et des ventes ciblées peuvent être plus efficaces. La recommandation internationale est d'adapter l'outil au diagnostic, non d'importer un modèle institutionnel sans prérequis (Eyraud et al., 2021).

Tableau 8 : Tableau de bord de convergence recommandé

Dimension	Indicateurs	Fréquence	Finalité
Résultat prudentiel	Taux brut ; taux net ; couverture	Mensuel	Réduction réelle du risque et absorption des pertes
Flux	Nouveaux NPL ; cures ; radiations ; cessions	Mensuel	Éviter que les sorties masquent de nouveaux défauts
Recouvrement	Cash recovery ; délai ; coût ; valeur des sûretés	Mensuel/trimestriel	Mesurer la valeur effectivement récupérée
Restructuration	Montant ; viabilité ; redefault à 6/12 mois	Trimestriel	Distinguer restructuration durable et report
Prévention	Arriérés 30/60 jours ; défaut par millésime	Mensuel	Détecter le risque avant classement
Secteur public	Factures échues ; délai moyen ; concours adossés	Mensuel	Couper le canal de transmission des arriérés
Concentration	Top 20 ; secteur ; donneur d'ordre commun	Trimestriel	Identifier les dépendances cachées
Capital	Coût du risque ; solvabilité ;	Trimestriel	Synchroniser assainissement et

Dimension	Indicateurs	Fréquence	Finalité
	besoin de capital		résilience

Source : Proposition de l'auteur.

6.5. Scénario indicatif et conditions de réussite

Tableau 9 : Scénario indicatif de convergence proposé par l'auteur

Échéance	Taux brut indicatif	Couverture indicative	Condition qualitative
2025 (base)	24,2 %	49,6 %	Stabilisation et amélioration initiale
Fin 2027	< 20 %	>= 55 %	AQR, plans NPL, arriérés audités et workout opérationnel
Fin 2029	< 15 %	>= 60 %	Prévention consolidée, restructurations durables, capital conforme
Fin 2031	<= 12 % et trajectoire UMOA	>= moyenne UMOA	Convergence structurelle et absence de nouveaux arriérés

Source : Proposition normative de l'auteur, non issue d'un modèle prévisionnel. Les jalons doivent être recalibrés chaque année selon la moyenne UMOA, les résultats de l'AQR, la conjoncture et les contraintes de capital.

La réussite dépend d'une gouvernance interinstitutionnelle légère mais ferme. Un comité de pilotage associant le ministère chargé des finances, la Direction nationale de la BCEAO, les banques et les administrations concernées devrait suivre les agrégats, lever les obstacles juridiques et coordonner le traitement des arriérés. Il ne doit pas se substituer au superviseur ni intervenir dans les décisions individuelles de crédit. Les données nominatives resteraient confidentielles ; seules les tendances agrégées, les jalons et les résultats du programme seraient communiqués.

CONCLUSION

L'analyse des rapports 2020-2025 de la Commission Bancaire de l'UMOA établit une dégradation nette et persistante du portefeuille bancaire nigérien. Le taux brut passe de 14,3 %

à 24,2 %, avec un pic de 26,8 % en 2024. En 2025, le Niger reste la place la plus affectée de l'Union et son ratio représente 2,66 fois la moyenne régionale. La baisse récente et l'amélioration du provisionnement sont positives, mais le taux net de 13,9 % et la couverture de 49,6 % montrent que le risque résiduel demeure important.

Les données et la littérature suggèrent une combinaison de mécanismes. Une vulnérabilité préexistante paraît avoir été amplifiée par la pandémie, les chocs climatiques et sécuritaires, puis par les sanctions, les perturbations commerciales et les tensions de liquidité de 2023-2024. Les arriérés publics et les retards aux fournisseurs ont pu transmettre le choc budgétaire aux entreprises et aux banques, tandis que la concentration des expositions a probablement accru la sensibilité du petit marché nigérien. Enfin, la littérature et le profil des indicateurs justifient une revue approfondie de la gouvernance de l'octroi, du suivi, des restructurations et du recouvrement, sans permettre d'en établir la contribution causale à partir des seules données agrégées.

Sur le plan managérial, la réponse proposée combine assainissement et prévention : revue de qualité des actifs, données réconciliées, plans NPL par banque, unités de workout, traitement différencié des emprunteurs viables, apurement vérifié des arriérés, amélioration des délais de paiement public, provisionnement et recapitalisation, puis réforme des sûretés et de l'insolvabilité. La trajectoire vers moins de 20 % en 2027, moins de 15 % en 2029 et environ 12 % ou la moyenne régionale en 2031 constitue uniquement un scénario indicatif à tester et à recalibrer. La performance devrait être jugée sur les recouvrements, la réduction des nouveaux défauts, la couverture et le capital, et non sur le seul taux brut.

En définitive, l'étude établit une trajectoire descriptive et comparative du portefeuille bancaire nigérien, mais elle ne permet pas d'identifier économétriquement la contribution individuelle des différents facteurs. Les interprétations avancées doivent donc être lues comme des mécanismes plausibles à confirmer par des données plus granulaires.

Les recherches futures gagneraient à mobiliser des données trimestrielles et bancaires, une ventilation par secteur, taille d'entreprise, type de marché public, ancienneté et sûreté. Un panel des banques nigériennes permettrait de tester séparément les effets du cycle, de l'exposition publique, de la concentration, de l'efficience et de la gouvernance. Il offrirait la base causale nécessaire pour calibrer plus précisément les cibles et mesurer l'efficacité des actions recommandées.

Bibliographie

- Abdou, R. (2002). Les déterminants de la dégradation du portefeuille des banques : une approche économétrique et factorielle appliquée au système bancaire nigérien. Notes d'Information et Statistiques, 528, 1-28. BCEAO.
- Autorité Bancaire Européenne. (2018). Guidelines on management of non-performing and forborne exposures (EBA/GL/2018/06). Paris : EBA.
- Banque mondiale. (2022). World Development Report 2022: Finance for an Equitable Recovery. Washington, DC : World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1730-4>
- Beck, R., Jakubik, P. & Piliou, A. (2015). Key Determinants of Non-performing Loans: New Evidence from a Global Sample. Open Economies Review, 26(3), 525-550. <https://doi.org/10.1007/s11079-015-9358-8>
- Berger, A.N. & DeYoung, R. (1997). Problem Loans and Cost Efficiency in Commercial Banks. Journal of Banking & Finance, 21(6), 849-870. [https://doi.org/10.1016/S0378-4266\(97\)00003-4](https://doi.org/10.1016/S0378-4266(97)00003-4)
- Boudriga, A., Boulila Taktak, N. & Jellouli, S. (2009). Banking Supervision and Nonperforming Loans: A Cross-country Analysis. Journal of Financial Economic Policy, 1(4), 286-318. <https://doi.org/10.1108/17576380911050043>
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. (2025). Principles for the Management of Credit Risk. Bâle : Banque des Règlements Internationaux.
- Commission Bancaire de l'UMOA. (2020). Rapport annuel 2020. Abidjan : Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.
- Commission Bancaire de l'UMOA. (2021). Rapport annuel 2021. Abidjan : Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.
- Commission Bancaire de l'UMOA. (2022). Rapport annuel 2022. Abidjan : Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.
- Commission Bancaire de l'UMOA. (2023). Rapport annuel 2023. Abidjan : Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.
- Commission Bancaire de l'UMOA. (2024). Rapport annuel 2024. Abidjan : Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.
- Commission Bancaire de l'UMOA. (2025). Rapport annuel 2025. Abidjan : Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.
- Eyraud, L., Bunda, I., Jack, J., Jardak, T., Ouedraogo, R., Wang, Z. & Wezel, T. (2021). Resolving Nonperforming Loans in Sub-Saharan Africa in the Aftermath of the COVID-19 Crisis. Departmental Paper, 2021(014). Washington, DC : International Monetary Fund. <https://doi.org/10.5089/9781513576510.087>
- Fonds Monétaire International. (2022). West African Economic and Monetary Union: Financial Sector Assessment Program - Technical Note - Stress Tests, Credit Concentration, and Interest Rate Risks. IMF Country Report, 2022(279). Washington, DC : IMF. <https://doi.org/10.5089/9798400217340.002>
- Fonds Monétaire International. (2024). West African Economic and Monetary Union: Selected Issues. IMF Country Report, 2024(091). Washington, DC : IMF. <https://doi.org/10.5089/9798400272165.002>
- Fonds Monétaire International. (2025). Niger: 2024 Article IV Consultation, Sixth Review under the Extended Credit Facility Arrangement, Second Review under the Resilience and Sustainability Facility Arrangement, and Financing Assurances Review. IMF Country Report, 2025(025). Washington, DC : IMF. <https://doi.org/10.5089/9798229000246.002>
- Keeton, W.R. & Morris, C.S. (1987). Why Do Banks' Loan Losses Differ? Economic Review, Federal Reserve Bank of Kansas City, 72(5), 3-21.
- Louzis, D.P., Vouldis, A.T. & Metaxas, V.L. (2012). Macroeconomic and Bank-specific Determinants of Non-performing Loans in Greece: A Comparative Study of Mortgage, Business and Consumer Loan



Portfolios. Journal of Banking & Finance, 36(4), 1012-1027.
<https://doi.org/10.1016/j.jbankfin.2011.10.012>

Manz, F. (2019). Determinants of Non-performing Loans: What Do We Know? A Systematic Review and Avenues for Future Research. Management Review Quarterly, 69(4), 351-389.
<https://doi.org/10.1007/s11301-019-00156-7>

Messai, A.S. & Jouini, F. (2013). Micro and Macro Determinants of Non-performing Loans. International Journal of Economics and Financial Issues, 3(4), 852-860.

Nkusu, M. (2011). Nonperforming Loans and Macroeconomic Vulnerabilities in Advanced Economies. IMF Working Paper, 2011(161). Washington, DC : International Monetary Fund.
<https://doi.org/10.5089/9781455297740.001>

Tinta, A.A. & Sanou, E.J. (2021). Les déterminants des prêts non performants du système bancaire de l'UMOA. African Development Review, 33(2), 276-287.